



REGLEMENT COMPETITION FORMAT NOUVEAU PRATIQUANT CERF-VOLANT

Pour permettre au plus grand nombre de cervolistes d'approcher le monde de la compétition, de préparer l'entrée en compétition, la FFVL crée un format « Nouveau pratiquant » sur le même principe que le format compétition national et régional. Il est toutefois simplifié tout en respectant l'esprit et les grands principes.

Le présent règlement a pour objet d'établir un mode de rencontres structurées, entre les cervolistes nouveaux pratiquants, validé par la FFVL. Il s'inspire très largement des règlements existants. Les règles édictées sont conformes, dans l'esprit, à celles qui sont en vigueur en Europe (STACK), en Amérique du nord (AKA), au Japon (AJSKA). Toute dérogation à ce règlement devra, préalablement à sa mise en œuvre, être validée par la commission compétition cerf-volant de la FFVL.

1. - DEFINITION
2. - REGLEMENT
 - 2.1. Mode de calcul du classement
 - 2.2. Licence
 - 2.3. Inscriptions
 - 2.4. Format
3. - REGLES
 - 3.1. Pénalités
 - 3.2. Sécurité
 - 3.2.1. Limites de terrain
 - 3.2.2. Voler au-dessus des limites
 - 3.2.3. Se déplacer sur les limites
 - 3.3. Sportivité
 - 3.4. Officiels
 - 3.4.1. Juge
 - 3.4.2. Directeur de terrain
 - 3.4.3. Juges de lignes
 - 3.4.4. Table de marque
 - 3.5. Conseils pendant la prestation
 - 3.6. Réclamations
4. - DIRECTIVES
 - 4.1. Briefing
 - 4.2. Tirage au sort des ordres de passage
 - 4.3. Terrain de vol
 - 4.4. Entrée et sortie des terrains
 - 4.5. « In » et « Out »
 - 4.6. Temps de préparation
 - 4.7. Figures imposées
 - 4.8. Routine « Expression libre »
 - 4.9. Directives sur le vent
 - 4.10. Manches
 - 4.11. Equipements
 - 4.12. Disqualification
 - 4.13. Releveurs
 - 4.14. Débriefing



1. DÉFINITION

Le format « Nouveau pratiquant » est réservé aux licenciés de la FFVL n'ayant encore jamais concouru aux niveaux national ou régional. Les mineurs doivent être autorisés par les personnes détentrices de l'autorité parentale.

Les rencontres « Nouveau pratiquant » pourront être organisées par un club, une association, une école, un centre de plein air, etc... après avoir reçu l'agrément de la FFVL. Cette autorisation vaudra « validation » des résultats obtenus par les pilotes sous réserve que la rencontre se soit déroulée conformément aux règles et règlement ci-dessous. Un document d' »Aide à la préparation d'une rencontre Nouveaux pratiquants » est mis à disposition, celui-ci sera enrichi au fil du temps des remarques pertinentes issues des débriefings.

2. REGLEMENT

Le règlement est inspiré, et reste dans l'esprit du règlement international des compétitions de cerf-volant acrobatique adopté par la FFVL.

2.1. Mode de calcul de la performance

Le résultat du cerf-voliste est la somme de ses notes obtenues en précision et en expression libre.

2.2. Licence

Une licence cerf-volant est nécessaire.

Rappel des licences existantes et valides pour ces rencontres :

Licence « Journées contact » cerf-volant est le minimum nécessaire. Cette licence n'est valable que pour une rencontre.

Licences annuelles :

Licence « acrokite » pour les moins de 18 ans.

Licence Loisir

Licence Compétition

Les mineurs devront être autorisés à participer par les personnes détentrices de l'autorité parentale.

2.3. Inscriptions

Les inscriptions pourront être prises sur place. Si dans une ligue il n'est organisé aucune rencontre « Nouveau pratiquant », le pilote pourra demander à la commission compétition une dérogation pour participer à une rencontre dans une autre ligue. La demande doit être faite au juge référent de la zone où il veut participer à une rencontre avec copie au référent de sa ligue.

2.4. Format

Ce format est réservé à la discipline cerfs-volants pilotables deux lignes individuels et aux pilotes (Nouveaux pratiquants) n'ayant jamais concouru dans une épreuve régionale ou nationale.

Le format « Nouveau pratiquant » comporte deux épreuves :

Figure imposées. Deux figures choisies parmi les cinq définies pour cette épreuve.

Si la rencontre est encadrée par un juge officiel FFVL, d'autres figures pourraient être utilisées. La description détaillée de ces figures sera alors présentée aux pilotes lors du briefing.

Expression libre. Le pilote exécutera une expression libre afin de montrer son savoir-faire et son habileté dans la maîtrise d'un cerf-volant. Le temps sera compris entre de 1mn et 1mn 30 maximum.



3. RÈGLES

3.1. Pénalités

Un pilote qui contrevient à un point du règlement doit être pénalisé. Si aucune pénalité spécifique n'est stipulée par le règlement, le responsable de la rencontre peut pénaliser ou disqualifier le pilote pour l'épreuve, ou l'ensemble de la compétition suivant la gravité de la faute.

3.2. Sécurité

La sécurité est une priorité constante. Un pilote pourra être pénalisé, pour vol dangereux, par disqualification de l'épreuve, ou de l'ensemble de la rencontre, par décision des responsables de celle-ci.

3.2.1. Limites de terrain

Une limite extérieure est obligatoire et une limite intérieure est fortement recommandée. La limite intérieure, signalée par des drapeaux jaunes, est utilisée par les juges de lignes et les directeurs de terrain comme référence pour prévenir les pilotes qu'eux-mêmes ou leurs cerfs-volants s'approchent de la ligne extérieure, signalée par des drapeaux rouges. Cette limite extérieure est marquée, de préférence, par une ligne matérielle (corde, bande, etc...) maintenue par des supports (plots, piquets ou autres). C'est la ligne imaginaire qui réunit directement les repères des angles (piquets avec drapeaux rouge) entre eux qui détermine la limite extérieure, et non la ligne matérielle.

3.2.2. Voler au-dessus des limites

Voler au-dessus de la limite extérieure entraîne la disqualification du pilote pour l'épreuve dans laquelle il concourt, va concourir ou vient de concourir. Cette règle s'applique du premier appel à une épreuve jusqu'à la fin de l'épreuve, déterminée par le responsable de l'épreuve.

3.2.3. Se déplacer sur les limites

Si n'importe quelle partie du corps du pilote franchit la limite extérieure durant sa performance, ce pilote est disqualifié.

3.3. Sportivité

Les pilotes doivent se comporter sportivement.

3.4. Officiels

Tout officiel peut déléguer une partie de ses obligations, sauf le jugement, à une autre personne.

3.4.1. Juge

Une rencontre doit avoir un responsable. Il est, si possible, assisté d'un autre juge.

3.4.2. Directeur de terrain

Il doit y avoir un directeur de terrain par rencontre et dans chaque épreuve. Ce poste est obligatoire pour guider et conseiller le nouveau pratiquant. Il est l'interface entre les juges et le pilote.

3.4.3. Juges de lignes

Il devrait y avoir au moins deux juges de lignes par épreuve.

3.4.4. Table de marque

Des personnes doivent être affectées à la collecte des scores au calcul des résultats et à leur affichage, sous l'autorité du responsable de la rencontre.

3.5. Conseils pendant la prestation

Sur le terrain, les pilotes ne peuvent recevoir de conseils de personne d'autre que du directeur de terrain.

3.6. Réclamations

Toute réclamation doit être faite auprès du juge responsable de l'épreuve avant le débriefing.



4. DIRECTIVES

4.1. Briefing

Au début d'une rencontre, tous les pilotes, juges et officiels se rassemblent pour une réunion dirigée par le responsable de la rencontre. Celui-ci doit aborder, au minimum, chaque règle et directive spécifique, annoncer l'emploi du temps, les figures choisies avec leurs éléments de notation, annoncer l'ordre de passage et répondre à toutes questions d'ordre général concernant cette rencontre

4.2. Tirage au sort des ordres de passage

Ce tirage, au sort, peut avoir lieu à l'avance et doit être affiché clairement. Il peut aussi avoir lieu pendant le briefing. En cas de conflit, cet ordre peut être adapté par le responsable de la rencontre.

4.3. Terrain de vol

La limite extérieure (le drapeau rouge) sera au moins de 60m x 60m

4.4. Entrée et sortie des terrains

Adjacentes à chaque terrain de vol, les entrées et sorties doivent se trouver sur deux aires séparées. Il relève de la seule responsabilité du pilote d'être présent dans l'aire d'entrée et d'attendre le signal pour entrer sur le terrain.

4.5. « In » et « Out »

Ce sont les deux signaux indiquant aux juges les moments à prendre en compte pour la notation

Figures : le pilote doit annoncer le début de chaque figure imposée en disant "IN" (début) et "OUT". (fin).

Expression libre : le pilote doit annoncer "IN" (début) et "OUT". (fin). lors de l'exécution de sa routine.

4.6. Temps de préparation

Un pilote, et son matériel, ne peut pas entrer sur le terrain de vol tant que le directeur de terrain n'en a pas donné la permission. Le temps d'installation de 45" commence à ce signal. Les pilotes ne peuvent pas commencer leur prestation sans l'accord du directeur de terrain. Quand celui-ci a vérifié que tout est en ordre, aucune présence indésirable sur le terrain, les juges prêts, il informe le pilote présent sur le terrain qu'il peut commencer sa prestation

4.7. Figures imposées

Deux figures imposées évaluant l'habileté des concurrents sont choisies le jour de l'épreuve par le responsable de la rencontre parmi une sélection des cinq figures définies pour ce format. Le pilote peut exécuter n'importe quelle figure en miroir (symétrie) suivant la description. Si c'est le cas, le concurrent doit indiquer au directeur de terrain son intention avant que celui-ci ne lui donne la permission de commencer cette figure. Ne pas donner l'indication aboutira à une note divisée par deux pour cette figure.

4.8. Routine « Expression libre »

Une routine technique est une routine gracieuse et complète qui démontre l'évidence d'un plan et l'habileté technique du concurrent. Pour le jugement et l'établissement des notes, il sera tenu compte des évaluations de précision, de contrôle, du minutage, de l'utilisation de la fenêtre de vent, des difficultés, de l'inclusion de manœuvres techniques et audacieuses, ainsi que du tempo, du rythme, de l'originalité (ne signifiant pas nécessairement du spectaculaire), de la créativité et de la variété.

4.9. Directives sur le vent

Les concurrents doivent voler quand le vent est suffisant et pas trop fort. A tout moment avant le « IN », un concurrent peut demander une vérification du vent. Les concurrents doivent toujours observer les autres règles et les directives pendant la vérification du vent. Le directeur de terrain estimera, ou fera estimer, le vent. Si celui-ci n'est pas dans la plage réglementaire, alors le directeur de terrain n'autorisera pas le pilote à commencer sa prestation. Quand le responsable de la compétition estime que le temps peut rendre la compétition dangereuse ou inéquitable, par exemple lorsqu'il y a trop ou trop peu de vent, trop de variations (rafales) de fortes pluies, des éclairs (orages), il peut prendre des mesures



appropriées pouvant aller jusqu'à la suppression de la compétition.

4.10. Manches

S'il y a plus de 15 pilotes lors d'une rencontre, il peut être nécessaire d'avoir recours à des manches sélectives. Le nombre de manches sélectives sera tel qu'une manche n'excédera pas 15 pilotes et que, autant que possible, il y aura le même nombre de pilotes dans chaque manche. Le responsable de la rencontre et l'organisateur détermineront combien de pilotes de chaque manche éliminatoire seront sélectionnés pour la finale, à condition qu'il n'y ait pas plus de 15 compétiteurs en finale, et ils annonceront cela (si nécessaire) lors du briefing préliminaire.

4.11. Equipements

Les pilotes doivent voler avec un cerf-volant en bon état. Ils peuvent changer de cerf-volant entre chaque épreuve à condition qu'ils se conforment au temps réglementaire. Ils peuvent réparer les parties de leur cerf-volant cassées à l'intérieur des limites avant le début de leur prestation. La règle des 45 secondes reste applicable. Une ligne cassée doit être remplacée, non ligaturée.

4.12. Disqualification

Tout pilote disqualifié doit quitter le terrain le plus vite possible. Toute protestation ou discussion doit avoir lieu après que l'épreuve soit finie.

4.13. Releveurs

Le releveur (« helpeur ») est une personne placée à l'intérieur des limites par le concurrent pour l'aider à placer le cerf-volant, l'aider au re-décollage, à la préparation, réparation du matériel, et d'autres choses de ce genre. Le releveur (« helpeur ») peut posséder et utiliser un cerf-volant de remplacement, des parties de cerf-volant et des jeux de ligne apportés à l'intérieur des limites avant le début de la prestation du concurrent.

4.14. Débriefing.

A la fin de la rencontre, tous les pilotes, juges et officiels se réunissent pour une réunion de bilan, tenue par le responsable de cette rencontre. Le but de cette réunion est de provoquer un échange entre les différentes parties, de façon à proposer d'éventuelles améliorations aux rencontres futures. Les réclamations seront évoquées et les décisions prises pour celles-ci seront explicitées.